

Bulletin de salaire avec un net négatif

Par myrhiade, le 02/12/2008 à 09:54

Bonjour,

j'ai démissionné de mon travail le 15 septembre 2008, et il y a quelques jours j'ai reçu une lettre indiquant que je devais 403.60euros à mon ex employeur!!

Ayant été en arrêt maladie depuis novembre 2007, je suis d'accord que je leur doit ma mutuelle qu'ils ont continué a payer, mais ça n'atteinds pas du tout cette somme !!!

Mon bulletin de salaire d'aout 2008 à un net négatif de124.92 euros, donc en un mois (même pas) il me rajoute 300 euros !!

J'ai joins le service du personnel et on me donne des explications plus que flou...

J'aimerais comprendre Merci

Par Visiteur, le 02/12/2008 à 10:38

bonjour,

il doit bien avoir des indications marqués sur votre fiche de paye?

ex : retenue pour mutuelle.. etc.....

Par myrhiade, le 02/12/2008 à 10:48

rémunération brut -----> 0.00

s csg dedu. tt -----> 0.39 mutuelle obligatoire ----> 18.44

cotisat. salariales -----> 18.83

s rds tt -----> 0.04 s csg tt -----> 0.18 net neg. m-1 -----> 105.87

autres retenues ----->106.09

voila ce qui est écrit

Par Visiteur, le 02/12/2008 à 13:30

re

j'y comprend pas plus...

vous avez en net négatif mois dernier : 105.87 euros

car 10 mois de maladie ça fait 184.40 euros de mutuelle... (si je sais encore compter ?)

n'avez vous pas reçu au début de votre maladie les indemnités de la ss + le salaire intégral de votre employeur ??

en tout état de cause, exigez qu'il vous donne un récapitulatif de ce que vous leur devez... (lettre recommandée + ar pour les preuves).

car si rien d'expliqué sur la ficbe de paye... vous ne pouvez pas leur rembourser sans savoir.....

amicalement

Par myrhiade, le 03/12/2008 à 08:03

oui oui, vous savez tjs compter:)

En fait j'ai un net négatif a partir de début 2008 qui "progresse" petit à petit pour atteindre en août 124.92 euros et apparemment en septembre 403.60 euros...

Par Visiteur, le 03/12/2008 à 09:17

bonjour,

donc lettre recommandée + ar pour demander les explications....

Par myrhiade, le 03/12/2008 à 09:29

ok, merci :) je vais faire la lettre immédiatement. amicalement

camille